

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article I. OBJET DES CGV

Les présentes conditions générales de vente (« **CGV** ») régissent les relations contractuelles entre CARVIVO, société par actions simplifiée, au capital de 90.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 819 173 634, dont le siège social est situé 17, rue Lantiez, 75017 Paris, représentée par son président, Monsieur Nicolas BAILLY (« **CARVIVO** ») et la personne morale désignée dans le Bon de Commande (le « **Client** »), collectivement désignées les « **Parties** ».

En signant le Bon de Commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et déclare les accepter expressément. Les CGV pourront faire l'objet de modifications ultérieures, qui seront portées à la connaissance du Client par tous moyens. L'utilisation des services de CARVIVO après la notification de ces modifications vaudra acceptation sans réserve par le Client de l'application des nouvelles CGV.

En cas de conflit entre les CGV et le Bon de Commande ou tout autre document, les stipulations spécifiques du Bon de Commande prévaudront.

### Article II. DEFINITIONS

**Adresse(s) Électronique(s)** désigne(nt) la ou les adresse(s) électronique(s) du Client permettant de répondre aux sollicitations des Prospects ;

**Annonce(s)** désigne(nt) la ou les annonces de vente de véhicules (neufs et d'occasion) éditées en langue française par le Client et mises en ligne sous son initiative sur ses Sites ;

**Application Carvivo Contact** désigne le logiciel édité par CARVIVO sous la marque « *Carvivo Contact* » et mis à la disposition du Client, en mode SaaS, facilitant la gestion de la relation avec la clientèle dans le domaine de la vente de véhicules (neufs et d'occasion) et l'après-vente ;

**Base de Données** désigne le système de gestion d'informations (notamment des rendez-vous, des ventes réalisées par l'intermédiaire de l'Application Carvivo Contact et de Contenu) constituant ensemble un recueil organisé et structuré mis à disposition du Client ;

**Bon de Commande** désigne le document que le Client qui souscrit au service Carvivo Contact, retourne signé, accompagné des CGV signées, afin de matérialiser la Commande ;

**Contenu** désigne tout contenu appartenant au Client, stocké sur le(s) serveur(s) de CARVIVO, mis en ligne par les Employés via l'Application Carvivo Contact et intégré à la Base de Données ;

**Donnée(s) à Caractère Personnel** désigne(nt), au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (la « **Loi Informatique et Libertés** ») et du Règlement européen sur la protection des données (le « **RGPD** »), toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres ;

**Employé(s)** désigne(nt) la ou les personne(s) physique(s) employées par le Client et détenant un Profil dans l'Application Carvivo Contact ;

**Numéro(s) de Téléphone** désigne(nt) le(s) numéro(s) de téléphone du Client permettant de répondre aux

sollicitations des Prospects ;

**Options** désignent les prestations optionnelles proposées par CARVIVO, nécessitant la souscription préalable à l'Application Carvivo Contact et définies dans le Bon de Commande, auxquelles le Client a souscrit. Il peut notamment s'agir d'une prestation de :

(i) réception par CARVIVO des appels téléphoniques via la Plateforme Téléphonique, des emails ou tout autre moyen de contact des Prospects par tout moyen de réception proposé par CARVIVO et de leur saisie par CARVIVO dans l'Application Carvivo Contact ou

(ii) gestion par CARVIVO du débordement des appels de Prospects lorsque la propre plateforme téléphonique du Client est saturée pour quelque motif que ce soit et que la Plateforme Téléphonique reçoit en conséquence les demandes des Prospects pour traitement par CARVIVO et pour saisie dans l'Application Carvivo Contact ;

**Plateforme Téléphonique** désigne la plateforme d'accueil téléphonique gérée par CARVIVO permettant une assistance du Client pour l'utilisation de l'Application Carvivo Contact et, en cas de souscription du Client aux Options, la gestion téléphonique par CARVIVO des Prospects ;

**Point(s) de Vente(s)** désigne(nt) le ou les établissement(s) du Client où il exerce des activités ;

**Profil(s)** désigne(nt) indifféremment les profils administrateurs et employés, leur nombre étant limité en fonction de chaque site Internet du Client, conformément au Bon de Commande ;

**Prospect** désigne toute personne intéressée par l'acquisition de véhicules et/ou par la fourniture de services associés (notamment pour la reprise, le financement, l'assurance ou l'extension de garanties) ;

**Services** désignent les prestations proposées par CARVIVO, à savoir la mise à disposition de l'Application Carvivo Contact et de la Plateforme Téléphonique pour l'assistance du Client quant à l'utilisation de l'Application Carvivo Contact et, le cas échéant, les Options.

### Article III. SERVICES ET OPTIONS

En exécution de la Commande, CARVIVO :

- mettra à disposition du Client l'accès à l'Application Carvivo Contact permettant d'accéder à la Base de Données et de suivre la liste des Prospects, les demandes de rendez-vous, les rendez-vous, les ventes réalisées via l'Application Carvivo Contact en fonction des Employés et d'établir des statistiques. Selon leur Profil, les Employés ont accès à l'Application Carvivo Contact et peuvent gérer les prises de contact, les demandes de rendez-vous et les rendez-vous ainsi qu'y intégrer du Contenu ;
- fournira au Client des Numéros de Téléphone et une Adresse Électronique pour chaque site internet concerné du Client que ce dernier intégrera, sous sa responsabilité, dans les Annonces préalablement mises en ligne par le Client sur ses sites respectifs.

En cas de souscription par le Client aux Options, CARVIVO :

- assurera, directement ou indirectement, l'accueil téléphonique des Prospects ou la réception de leurs courriers électroniques suivant les modalités fixées par le Bon de Commande ;
- se chargera d'enregistrer, directement ou indirectement, dans la Base de Données accessible au Client via l'Application Carvivo Contact, les coordonnées des Prospects et de transmettre aux Employés toute prise de contact d'un Prospect et toute demande de rendez-vous dans un Point de Vente suivant les modalités fixées par le Bon de Commande.

### Article IV. COMMANDE

Pour passer une Commande, le Client retourne à CARVIVO le Bon de Commande dûment rempli et signé et contenant des informations exactes et complètes.

Toute Commande est finale et ferme dès réception par CARVIVO du Bon de Commande et des CGV signés.

Le Client, agissant à titre professionnel, reconnaît et accepte expressément qu'il ne dispose pas d'un droit de rétractation.

## Article V. OBLIGATIONS DES PARTIES

### 5.1 Obligations de CARVIVO

CARVIVO s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à :

- mettre en œuvre les moyens humains et détenir le matériel permettant d'assurer les Services ;
- mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires pour mettre à disposition l'Application Carvivo Contact ;
- fournir au Client un identifiant et un mot de passe lui permettant d'accéder à l'Application Carvivo Contact ;
- collecter, le cas échéant, les Données à Caractère Personnel des Prospects et les intégrer dans la Base de Données accessible via l'Application Carvivo Contact ;
- en cas de souscription aux Options, recevoir via la Plateforme Téléphonique les prises de contact et les demandes de rendez-vous et assurer leur notification via l'Application Carvivo Contact aux Employés durant les heures d'accessibilité de la Plateforme Téléphonique telles que décrites dans le Bon de Commande.

### 5.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- identifier, sous sa seule responsabilité, les Employés pouvant détenir un Profil et définir leurs droits d'accès conformément au Bon de Commande ;
- transmettre à CARVIVO les informations nécessaires pour la création des Profils (notamment les nom, prénom, fonction, numéro fixe, numéro de téléphone portable et adresse électronique des Employés amenés à accéder à l'Application Carvivo Contact) ;
- informer ses Employés et obtenir leur consentement pour le traitement par CARVIVO de leurs Données à Caractère Personnel nécessaires pour la mise en œuvre des Services ;
- fournir à ses Employés un terminal leur permettant de recevoir toutes les notifications et d'accéder à l'Application Carvivo Contact ;
- vérifier que ses terminaux sont paramétrés pour bénéficier des Services et, le cas échéant, des Options ;
- s'assurer que les Employés se conforment aux prérequis techniques déterminés dans le Bon de Commande ;

- intégrer correctement les Adresses Électroniques et les Numéros de Téléphone dans les Annonces de chaque Site et suivant le Bon de Commande, fournir les éléments nécessaires à CARVIVO pour permettre leur intégration dans les Annonces ;
- informer les Employés que le Contenu mis en ligne sur l'Application Carvivo Contact doit être respectueux des lois en vigueur et ne doit pas porter atteinte à un tiers ;
- collaborer avec CARVIVO et lui transmettre toutes les informations et documents nécessaires pour la mise en œuvre des Services et, le cas échéant, des Options ; et
- payer les factures émises par CARVIVO conformément à la Commande.

## Article VI. TARIFICATION ET FACTURATION

### 6.1 Prix des Services et des Options

Les Services et, le cas échéant, les Options sont facturés conformément aux termes du Bon de Commande et le prix sera ajusté automatiquement suivant le nombre réel de Prospects traités par CARVIVO, ce que le Client accepte expressément.

Les prix des Services et des Options sont indiqués en euros HT et TTC. Compte tenu de la nature des Services, aucun frais de livraison ne s'ajoutera au prix, sauf stipulation contraire dans le Bon de Commande.

Les prix des Services et des Options sont communiqués au Client dans le Bon de commande et peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis par CARVIVO. Toutefois, les Services et les Options seront facturés sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la Commande.

En aucun cas, les prix valables lors de la passation d'une Commande n'engagent CARVIVO pour les commandes futures.

### 6.2 Facturation

CARVIVO adressera mensuellement les factures au Client après exécution des Services et, le cas échéant, des Options. Les factures sont payables dans les trente (30) jours fin de mois.

En cas de retard dans le règlement de la facture, le Client sera redevable du paiement d'une somme forfaitaire de quarante (40) euros. Tout retard dans le versement donnera lieu au paiement d'intérêts calculés sur le montant restant dû à la date d'échéance sur la base du taux appliqué à l'échéance par la Banque Centrale Européenne pour ses opérations en euros augmenté de dix (10) points de pourcentage. Le Client devra rembourser à CARVIVO tous les frais (y compris les honoraires d'avocats soit six cents (600) euros hors taxes pour une mise en demeure) associés au recouvrement des impayés.

## Article VII. RESPONSABILITÉS DES PARTIES

### 7.1 Responsabilités de CARVIVO

CARVIVO est responsable :

- du paramétrage de l'Application Carvivo Contact et, en cas de souscription du Client aux Options, de la transmission au Client ou à ses Employés des Données à Caractère Personnel des Prospects, d'une prise de contact d'un Prospect ou d'une demande de rendez-vous. A ce titre, CARVIVO garantit le Client contre toute revendication de droits de propriété intellectuelle de la part de tiers concernant l'utilisation de l'Application Carvivo Contact ;
- de ses choix en ce qui concerne les prestataires assurant la gestion des Adresses Électroniques et des Numéros de Téléphone et l'hébergement des Données à Caractère Personnel des Prospects. CARVIVO restera l'interlocuteur unique du Client ;
- de la transmission des éventuels reportings mais ne peut pas garantir leur exactitude dès lors qu'ils sont fondés sur le Contenu mis en ligne par les Employés.

CARVIVO ne sera pas responsable :

- des difficultés liées au réseau internet et des difficultés liées à l'hébergement et, plus généralement, de toute perturbation technique susceptible d'intervenir sur l'Application Carvivo Contact, dont la faute ne lui est pas imputable ;
- des dommages indirects tels que la perte d'un marché, le préjudice commercial, la perte de clientèle, la perte de données, un trouble commercial quelconque, une perte de bénéfices, un manque à gagner qui pourraient résulter de l'exécution de la Commande.

Sans qu'une quelconque indemnité ne puisse lui être réclamé à ce titre et sans que sa responsabilité puisse être engagée, CARVIVO se réserve la possibilité, de façon occasionnelle, d'interrompre les Services dans les conditions définies dans le Bon de Commande.

CARVIVO ne garantit pas que l'utilisation des Services et, le cas échéant, des Options entraînent automatiquement des rendez-vous et des ventes réalisées via l'Application Carvivo Contact.

En cas d'inexécution par CARVIVO de l'une quelconque des obligations contractuelles, quelle qu'en soit la cause, la responsabilité globale cumulée de CARVIVO ne saurait jamais excéder le montant cumulé des sommes effectivement perçues sur les douze (12) derniers mois par CARVIVO en rémunération des Prestations.

La responsabilité de CARVIVO ne pourra être engagée que pour le seul dommage dont CARVIVO est directement et exclusivement à l'origine, sans aucun engagement solidaire ou *in solidum* avec les tiers ayant concouru au dommage.

### 7.2 Responsabilités du Client

Le Client est seul responsable :

- de son utilisation de l'Application Carvivo Contact et de celles de ses Employés ainsi que des Profils. Le Client est seul responsable de ses terminaux et doit informer CARVIVO de tout vol et de tout changement quant aux Employés (notamment démission, modification d'une adresse électronique, etc.) afin de lui permettre de modifier le Profil concerné ;
- de l'intégration dans les Sites des Adresses Électroniques et des Numéros de Téléphone. Il lui

incombe de vérifier que l'Adresse Électronique et le Numéro de Téléphone sont mis en ligne sur le Site correspondant et sont valablement intégrés dans les Annonces ;

- des opérations d'exportation de Contenu qu'il aura initiées seul et des actions réalisées après exportation du Contenu et des Données de la Base de Données, y compris en ce qui concerne la sécurité et la confidentialité ;
- de tout incident de paiement. La personne remplissant le Bon de Commande garantit CARVIVO être pleinement investi des droits pour régler toute Commande.

Le Client garantit CARVIVO, ses filiales, sociétés affiliées, directeurs, agents, sous-traitants, préposés, agents et employés :

- que le signataire est habilité à passer la Commande ;
- qu'il détient toutes les autorisations et tous les droits lui permettant de mettre en ligne des Annonces ;
- que l'exécution de la Commande ne contrevient à aucun accord auquel il serait partie ou par lequel il serait lié ;
- contre tout recours ou action (y compris les frais d'avocats) que pourrait engager tout tiers à la suite d'une utilisation de l'Application Carvivo Contact contraire au CGV par les Employés ou, plus généralement, de la violation de la loi.

### **7.3 Responsabilités des Parties**

Chaque Partie est seule responsable de l'ensemble des obligations légales, fiscales et contractuelles résultant de son activité.

## **Article VIII. DUREE ET RESILIATION**

### **8.1 Durée**

Les CGV entrent en vigueur à compter de leur signature par le Client et par la signature du Bon de Commande et sont conclues pour une durée indéterminée.

### **8.2 Résiliation**

Les CGV pourront être résiliées de plein droit :

- à tout moment et sans motif par une Partie sous réserve de respecter un préavis d'un (1) mois en adressant à l'autre Partie une lettre recommandée avec accusé de réception dont la présentation fera courir le délai de préavis ;
- sans préavis par une Partie en cas d'inexécution par l'autre Partie d'une quelconque de ses obligations contractuelles à la suite d'un délai de dix jours après première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure de s'exécuter demeurée infructueuse. Les CGV seront résiliées aux torts exclusifs de la Partie défaillante, et ce sans préjudice de tous dommages-intérêts.

L'adresse de CARVIVO pour la résiliation est CARVIVO SAS 17, rue Lantiez 75017 Paris.

### **8.3 Conséquences de la résiliation**

La résiliation entraîne la cessation de la mise en œuvre des Adresses Électroniques et des Numéros de Téléphone et la fin du droit d'accès concédé par CARVIVO sur l'Application Carvivo Contact.

Le Client devra exporter le Contenu et, le cas échéant, les Données à Caractère Personnel des Prospects de la Base de Données dans un délai maximal de quinze (15) jours ouvrables après la fin du préavis et en informer par écrit CARVIVO.

Les Services seront facturés conformément au Bon de Commande et au volume de Prospects traités durant le préavis. La résiliation n'entraîne pas de frais autres que le solde du prix des Services exécutés durant le préavis.

## Article IX. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

### 9.1 Propriété des Services, des Options et de l'Application Carvivo Contact

Le Client reconnaît que les Services, les Options et l'Application Carvivo Contact accessibles dans le cadre de l'exécution de la Commande sont notamment protégés au titre du droit d'auteur.

L'Application Carvivo Contact constitue une œuvre originale au sens du droit d'auteur. Le Client s'interdit, en toutes circonstances, de reproduire, représenter, communiquer et/ou distribuer tout ou partie de l'Application Carvivo Contact.

CARVIVO concède au Client un droit d'accès et d'usage non exclusif, personnel, temporaire et révoquant de l'Application Carvivo Contact pendant la durée de la Commande.

À des fins de communication interne, le Client est autorisé à réaliser des captures d'écran ou des impressions de l'Application Carvivo Contact.

### 9.2 Propriété du Contenu du Client

Le Contenu fourni par le Client en vue de l'exploitation des Services demeure la propriété pleine et entière du Client, qui conserve seul les droits d'utilisation, de reproduction, de distribution, de représentation et d'adaptation de ses contenus et données et, d'une manière générale, l'intégralité des droits résultant de la pleine et entière propriété de celui-ci ainsi que tous les droits dérivés en résultant, sans aucune exception ni réserve.

À ce titre, le Client garantit CARVIVO contre toute revendication et action quelconque de la part de tiers et quant à l'utilisation du Contenu.

A tout moment, le Client peut exporter, partiellement ou intégralement, le Contenu accessible via la Base de Données sous divers formats.

Le Client autorise expressément CARVIVO à utiliser le Contenu afin de mettre en œuvre les Services.

### 9.3 Utilisation des Données à Caractère Personnel des Prospects

Les Données à Caractère Personnel des Prospects sont collectées par CARVIVO et/ou par le Client et sont traitées ultérieurement par CARVIVO et par le Client.

## Article X. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

### 10.1 Traitements des Données à Caractère Personnel par CARVIVO

### **a. Conditions des traitements**

CARVIVO s'engage à collecter, traiter et conserver les Données à Caractère Personnel du Client, des Employés et des Prospects de façon loyale et licite.

### **b. Données à Caractère Personnel des Prospects**

Les Données à Caractère Personnel des Prospects, à savoir leur nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, code postal, sont traitées par CARVIVO, qui peut :

- enregistrer ces Données dans l'Application Carvivo Contact, gérer les demandes des Prospects et assurer un suivi. A ce titre, CARVIVO est responsable conjoint aux côtés du Client du traitement de Données à Caractère Personnel des Prospects ayant pour finalité de répondre aux demandes des Prospects sur l'acquisition de véhicules par la mise en relation avec des concessionnaires et de les accompagner dans leur recherche, y compris pour leur fournir des services commerciaux associés ;
- enregistrer les conversations téléphoniques des Prospects dans le cadre des appels transférés à partir de l'Application Carvivo Contact à des fins de formation et de suivi. A ce titre, CARVIVO est responsable du traitement.

CARVIVO ne collecte et ne traite pas de données sensibles des Prospects ou de catégories particulières de Données à Caractère Personnel des Prospects au sens du RGPD.

CARVIVO s'engage à respecter ses obligations en matière de protection des données à l'égard des Prospects, notamment en leur transmettant les informations prévues par la Loi Informatique et Libertés et le RGPD et en les informant de leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité et à s'opposer au traitement ainsi que de leur droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

CARVIVO conservera les Données à Caractère Personnel des Prospects pour une durée maximale de trois années après la dernière prise de contact émanant du Prospect. En cas d'enregistrement à des fins de formation et de suivi, les enregistrements sont conservés pour une durée maximale de six mois.

CARVIVO informera les Prospects que ces Données à Caractère Personnel pourront être transférées au Client, le cas échéant, à ses partenaires, et à ses prestataires techniques pour les mêmes finalités que celles de la collecte.

### **c. Données à Caractère Personnel des Employés**

CARVIVO traite les Données à Caractère Personnel des Employés transmises par le Client :

- nom et prénom des Employés ;
- fonction des Employés ;
- courriers électroniques des Employés ;
- numéro de téléphone des Employés.

CARVIVO est responsable du traitement ayant pour finalité la gestion des utilisateurs de l'Application Carvivo Contact et du traitement des Données à Caractère Personnel des Employés ayant pour finalité l'enregistrement des conversations téléphoniques des Employés à des fins de formation et de suivi.

CARVIVO ne collecte et ne traite pas de données sensibles du Client, des Employés ou de catégories particulières de Données à Caractère Personnel au sens du RGPD relatives au Client et aux Employés.

Le Client doit informer les Employés que leurs Données à Caractère Personnel peuvent être saisies pour

l'exécution des Services et notamment l'ouverture de Profils et les informer de l'éventuel enregistrement des appels transférés via l'Application Carvivo Contact à des fins de formation et de suivi.

Les Données à Caractère Personnel des Employés sont conservées pendant la durée d'exécution de la Commande et sauf obligation légale, jusqu'à un (1) après la fin des relations commerciales avec le Client.

CARVIVO peut collecter notamment les données de trafic suivantes : provenance des connexions (fournisseurs d'accès), type et version du navigateur utilisé, durée de la connexion, etc. Ces données peuvent être utilisées dans un but statistique afin de procéder à des analyses de fréquentation de l'Application Carvivo Contact (niveaux d'activité par jour de la semaine et par heure de la journée, etc.) et de l'améliorer en l'adaptant aux besoins du Client.

CARVIVO peut déposer des fichiers cookies stockés sur les terminaux du Client et de ses Employés nécessaires pour enregistrer et restaurer leur Profil lorsqu'ils se sont connectés à l'Application Carvivo Contact et pour mieux comprendre comment les Clients interagissent avec ses sites et ses services en vue de les améliorer.

CARVIVO invite le Client et ses Employés à se reporter à l'aide de leur logiciel de navigation s'ils souhaitent vérifier ou modifier le traitement des fichiers cookies.

Le Client et ses Employés peuvent à tout moment supprimer les cookies et configurer leur logiciel de navigation afin de s'opposer à leur enregistrement sur leur ordinateur. Toutefois, cette configuration pourrait avoir des conséquences sur le fonctionnement de l'Application Carvivo Contact et/ou des Services.

En application de la Loi Informatique et Libertés (article 38 et suivants), le Client et les Employés disposent des droits d'opposition, d'accès et de rectification des Données à Caractère Personnel les concernant. Pour l'exercer, le Client et les Employés peuvent s'adresser directement à CARVIVO en transmettant un courrier à CARVIVO SAS, Vie Privée, 17 rue Lantiez, 75017 Paris ou par courrier électronique à [vieprivee@carvivo.com](mailto:vieprivee@carvivo.com).

CARVIVO pourra transférer à ses prestataires techniques les Données à Caractère Personnel du Client et de ses Employés.

#### **d. Sous-traitance**

CARVIVO informe le Client, qui l'accepte, qu'il pourra sous-traiter ses obligations dans le cadre de la Commande, notamment pour des services d'hébergement.

CARVIVO restera seul responsable vis-à-vis du Client de l'exécution de ses obligations contractuelles.

#### **e. Localisation des Données à Caractère Personnel**

Les Données à Caractère Personnel des Prospects seront hébergées, par la société ECRITEL disposant d'une certification ISO 27001, dans ses serveurs localisés en région parisienne (France).

#### **f. Sécurité et confidentialité des Données à Caractère Personnel**

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, CARVIVO s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des Données à Caractère Personnel traitées et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Chaque opération sensible réalisée à partir de l'Application Carvivo Contact est auditée (date, heure, utilisateur, modification ou action effectuée) et peut être remise au Client.

Au niveau du réseau, CARVIVO garantit la sécurité des Données à Caractère Personnel par l'utilisation d'une solution firewall mutualisé CISCO.

## 10.2 Traitement des Données à Caractère Personnel des Prospects par le Client

Le Client, en qualité de responsable conjoint, traite les Données à Caractère Personnel des Prospects pour les finalités et selon les moyens qu'il détermine. Le Client est informé que les Prospects peuvent exercer leurs droits tant à son égard qu'à l'égard de CARVIVO.

Le Client s'engage à collecter et à traiter toutes les Données à Caractère Personnel des Prospects en conformité avec toute réglementation en vigueur applicable au traitement de ces données, et notamment à la Loi Informatique et Libertés et le RGPD.

Lorsqu'il collecte les Données à Caractère Personnel directement auprès des Prospects, le Client s'engage à les informer :

- sur le contexte de la collecte en leur transmettant les informations prévues par la Loi Informatique et Libertés, y compris en indiquant que leurs Données peut être transférées à CARVIVO, à ses partenaires et prestataires ;
- sur leurs droits d'accès, de rectification et effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité et à s'opposer au traitement ainsi que de leur droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

S'agissant de la durée de conservation, CARVIVO recommande au Client de conserver :

- les Données à Caractère Personnel des Prospects pour une durée maximale de trois années après la dernière prise de contact émanant du Prospect ;
- les enregistrements pour une durée maximale de six mois.

A la demande du Client, CARVIVO peut fournir des recommandations pour l'accompagner à veiller au respect de ses obligations au titre de la protection des données.

## Article XI. SERVICE CLIENT

Pour toute question relative à la Commande ou aux Services, le Client peut contacter le service client de CARVIVO :

- par email : [contact@carvivo.com](mailto:contact@carvivo.com)
- par téléphone : + 33 (0)1 83 77 76 27, ou
- par voie postale : CARVIVO SAS, 17 rue Lantiez, 75017 Paris.

## Article XII. FORCE MAJEURE

Si par suite d'un cas de force majeure CARVIVO était contraint d'interrompre les Services, l'exécution de la Commande sera suspendue pendant le temps où CARVIVO sera dans l'impossibilité d'assurer ses obligations.

Dans cette hypothèse, CARVIVO devra informer régulièrement le Client de la durée probable de l'événement constitutif de la force majeure. Durant cette période, les Parties ne seront pas responsables, et ne seront pas réputées avoir manqué à leurs obligations en cas d'inexécution de la totalité ou d'une partie de leurs obligations.

Si l'événement constitutif de la force majeure devait durer plus de deux (2) mois, les CGV pourront être

résiliées sur l'initiative de l'une ou l'autre des Parties sans droit à indemnité.

Pour l'application du présent article, les Parties conviennent que devront notamment être considérés comme force majeure : la guerre, l'émeute, la grève, l'arrêt des moyens de communication, les réquisitions ou dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet des CGV, ainsi que les cas retenus par la jurisprudence usuelle en la matière.

## Article XIII. STIPULATIONS DIVERSES

### 13.1 Relations entre les Parties

CARVIVO et le Client sont des entreprises juridiquement et économiquement indépendantes et l'exécution des CGV ne crée entre elles aucune solidarité, mandat ou relation équivalente. Chacune des Parties veille seule au respect de ses obligations légales, notamment au titre du droit du travail, y compris le paiement des salaires de ses employés, cotisations de sécurité sociale et autres charges supportées par l'employeur.

### 13.2 Intégralité des CGV

Les CGV expriment l'intégralité de l'accord des Parties relativement à son objet et remplace tous les accords ou engagements antérieurs entre les Parties relativement à l'objet des CGV. Le Bon de Commande fait partie intégrante des CGV et en est indissociable.

### 13.3 Renonciations

Toute renonciation à l'une des clauses ou conditions des CGV doit faire l'objet d'un document signé par la Partie y renonçant faisant précisément référence à la clause ou condition à l'application de laquelle il est renoncé ainsi qu'aux circonstances de la renonciation ; une telle renonciation ne pourra pas être considérée comme s'appliquant soit à une autre situation impliquant la même clause ou condition, soit à une autre clause ou condition des CGV.

### 13.4 Indépendance des Stipulations des CGV

Au cas où une stipulation des CGV se révélait nulle en tout ou partie, cette nullité n'affectera pas la validité du reste des CGV. Dans un tel cas, les Parties s'accordent pour substituer à la stipulation illicite une stipulation licite ayant, dans toute la mesure du possible, un effet économique équivalent.

### 13.5 Titres

Les titres des paragraphes des CGV y figurent dans le seul but de faciliter la référence auxdits paragraphes et ne sauraient en soi avoir de valeur contractuelle ni fonder une interprétation particulière.

### 13.6 Survie de certains articles après la fin des CGV

Les articles 7, 8, 9, 10, 13 à 14 survivront à l'expiration ou à la résiliation des CGV.

### 13.7 *Intuitu personae*

Compte tenu du caractère *intuitu personae*, le Client s'engage à ne pas céder, sous-traiter ou transférer, par un quelconque moyen, tout droit ou obligation des CGV sans l'autorisation écrite préalable de CARVIVO.

### 13.8 Publicité

Le Client autorise CARVIVO à faire figurer son nom parmi ses références commerciales et dans ses documents publicitaires.

## Article XIV. LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Les CGV sont régies par la loi française.

CARVIVO et le Client s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre eux à l'occasion de la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture des CGV.

Dans le cas où cela est prévu par la loi et à défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, France (même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs ou de demande incidente).

**Chaque page des CGV doit être paraphée en bas à droite.**

**La dernière page des CGV doit être signée, datée et porter le tampon de l'entreprise. A défaut, la signature du bon de commande vaut pour acceptation des conditions générales de vente détaillées ci-dessus.**